

Image not found or type unknown



## Suspension d'un contrat (véhicule) en cours d'année

Par **bernard**, le **11/05/2010** à **16:55**

Bonjour,

est-il obligatoire de fournir à son assurance (véhicule) un JUSTIFICATIF de motif pour une simple suspension de contrat, en cours d'année?

Le véhicule étant stationné dans un garage privé et fermé.

Mon assureur (Mutuelle des Motards) se réfère au code des assurances pour m'affirmer que "oui", et refuse la suspension sans cela.

Merci par avance pour votre aide.

Bernard